

## Montaigne et l'interprétation I : Les refus

Bénédicte Boudou

Lectures—Montaigne, Vallès, Larbaud, Ollier, Tournier  
Volume 24, numéro 3, hiver 1988

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/035758ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/035758ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0014-2085 (imprimé)

1492-1405 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Boudou, B. (1988). Montaigne et l'interprétation : i : Les refus. *Études françaises*, 24 (3), 7–20. <https://doi.org/10.7202/035758ar>

# Montaigne et l'interprétation:

## 1: Les refus\*

BÉNÉDICTE BOUDOU

On a maintes fois insisté sur la sagacité avec laquelle Montaigne dénonçait, dans l'*Apologie*, les apories de la connaissance qui entravent la faculté humaine du jugement.

Presque fatalement, nous tombons dans le piège des apparences, nous arrêtant à l'écorce des choses parce que la coutume nous aveugle<sup>1</sup>, ou bien parce que notre langage ne coïncide pas avec la réalité qu'il veut décrire: un mot signifie toujours trop<sup>2</sup> ou trop peu. On comprend dès lors que l'auteur des *Essais* se méfie de certaines tentatives d'interprétation. On tâchera de déterminer les attitudes qu'il condamne ou simplement conteste, les erreurs ou illusions dont l'interprète doit se garder, afin de mieux appréhender le type d'herméneutique que Montaigne préconise, pour dégager enfin les grandes lignes de sa philosophie critique.

\* Nous nous référerons, pour indiquer les pages, à l'édition des *Essais* de V.L. Saulnier et P. Villey, Paris, PUF, 1965, et suivrons la méthode adoptée par D.B. et A.E. Leake, dans *Concordance des Essais* Genève, Droz, 1981 pour signaler les trois couches (a, b, c) du texte.

1. «L'assuefaction endort la veüe de nostre jugement», I, 23, p. 112c.

2. Montaigne proteste ainsi contre la surenchère et l'inflation de certains termes tels que «...la vie, l'ame, devotion, adoration, serf, esclave, tous ces mots y courent si vulgairement que quand ils veulent faire sentir une plus expresse volonté et plus respectueuse, ils n'ont plus de manière pour l'exprimer.» I, 40, p. 253b.

Si le terme même d'interprétation recèle une neutralité ambiguë<sup>3</sup>, Montaigne désigne souvent l'interprétation de manière péjorative<sup>4</sup> : c'est que la tentation est forte, pour qui se mêle de comprendre, de procéder à l'élection arbitraire d'une signification.

Deux types d'écueils menacent en particulier l'interprétation : l'attrait du singulier, qui permet une « connaissance en compréhension », et l'attrait de l'universel, qui cherche une « connaissance en extension »<sup>5</sup>. Pour qu'une herméneutique puisse se fonder, il lui faut donc éviter des erreurs bien communes qui consistent à simplifier (en réduisant le pluriel à l'unique), à se laisser duper (en subissant l'illusion de la nouveauté ou de la profondeur, par exemple), ou/et à se duper soi-même, en s'estimant capable d'impartialité.

La première tentation qui guette tout individu est celle de l'esprit de système. La généralisation entraîne avec elle l'« échec de l'empirisme inventif »<sup>6</sup>. Faute d'admettre la singularité, on sombre dans l'amalgame : « Quand nous lisons, dans Bouchet, les miracles [...] passe : son credit n'est pas assez grand pour nous oster la licence d'y contredire. Mais de condamner d'un train toutes pareilles histoires me semble singuliere imprudence. » (I, 27, p. 181a) Il faut se méfier des analogies qui n'en sont que pour notre regard. Tout jugement global, tel que l'on veuille « de mesme creon, peindre le blanc et le noir » (I, 32, p. 215), est nécessairement infidèle.

Même s'il vaut mieux juger des hommes selon « leur estat rassis » (III, 2, p. 810b), il convient cependant de ne pas s'arrêter à un « air universel » qui ne rend pas compte de l'inconstance inhérente à tout individu : « Il y a quelque apparence de faire jugement d'un homme par les plus communs traicts de sa vie, mais, veu la naturelle instabilité de nos mœurs et opinions, il m'a semblé souvent que les bons auteurs mesmes ont tort de s'opiniastres à former de nous une constante et solide contexture. » (II, 1, p. 332b) Prétendre à une saisie globale de l'empe-

3. Si les adverbes contextuels les plus fréquents dans les *Essais* sont : favorablement, sinistrement, diversement, il arrive que l'environnement du mot s'avère positif. Tel est le cas au chapitre III, 10 par exemple, où Montaigne oppose le mensonge, la « montre » ou encore l'approbation d'autrui, au souci de sa propre « vraie et sincere interpretation » (p. 1019).

4. Parmi les vingt-quatre occurrences que D.B. et A.E. Leake relèvent de la notion d'interprétation (en englobant nom et formes verbales), dans leur *Concordance des Essais*, Genève, Droz, 1981, on compte douze contextes négatifs contre trois positifs. Nous n'en citerons que deux exemples : « ...leur donnant quelque interpretation vile » (I, 37, p. 230c) ; et « La froideur de ma conversation m'a desrobé, avec raison, la bienveillance de plusieurs, qui sont excusables de l'interpreter à autre et pire sens. » (III, 3, p. 820b)

5. On reprend les termes dont use G. Bachelard, *La Formation de l'esprit scientifique*, 1938, Paris, Vrin, 1972, p. 60.

6. G. Bachelard, *op. cit.*, p. 55.

reur Auguste conduit ainsi à défigurer son image, ou à l'accuser de dissimulation. La plupart du temps, la diversité de son objet déjoue les ambitions de l'interprétation, ou l'incite à la malhonnêteté, si bien qu'à l'observation des ressemblances, l'auteur des *Essais* substituerait volontiers un repérage ponctuel des nuances. Il existe certes quelques personnages exceptionnels tel Caton, mais sa grandeur est inaccessible à «la stérilité mentale et morale»<sup>7</sup> des contemporains de Montaigne : «Nos jugemens sont encore malades, et suyvent la deprivation de nos meurs. Je voy la pluspart des esprits de mon temps faire les ingenieux à obscurcir la gloire des belles et genereuses actions anciennes, leur donnant quelque interpretation vile et leur controuvant des occasions et des causes vaines.» (I, 37, p. 230c) Cette opacité des êtres est d'ailleurs réitérée comme un leitmotiv dans les *Essais* : «Les autres ne vous voient pas» (III, 2, p. 807b), car la transparence ne règle plus les rapports humains. Seule la parfaite amitié, infiniment rare, dispense une connaissance totale et absolue de l'Autre : «Il n'est pas en la puissance de tous les discours du monde de me desloger de la certitude que j'ay des intentions et jugemens du mien. Aucune de ses actions ne me sçauroit estre presentée, quelque visage qu'elle eut, que je n'en trouvasse incontinent le ressort.» (I, 28, p. 189b) Dès lors cependant que l'homme n'est pas guidé par une sympathie profonde, il incline à la malveillance : «Pour juger des choses grandes et haultes, il faut un'ame de mesme, autrement nous leur attribuons le vice qui est le nostre.» (I, 14, p. 67a)

Par ailleurs — et cette difficulté se combine à la précédente — les individus s'avèrent composites, pour peu qu'on leur prête une attention scrupuleuse : «À nous, au rebours, autant d'actions, autant faut-il de jugemens particuliers. Le plus seur, à mon opinion, seroit de les rapporter aux circonstances voisines, sans entrer en plus grande recherche et sans en conclurre autre consequence.» (II, 1, p. 334b) Ce qui implique d'une part que les actions ne se peuvent réduire à l'unité, «...mettre à mesme lustre ; car elles se contredisent communément de si estrange façon, qu'il semble impossible qu'elles soient parties de mesme boutique.» (II, 1, p. 331a) L'idée sous-jacente d'autre part est qu'en un individu coexistent plusieurs aptitudes inconciliables, qui correspondent à des plans de conscience différents, voire divergents, et qu'il importe par conséquent de ne pas confondre : «(b) Nous ne sçavons pas distinguer les facultez des hommes ; elles ont des divisions et bornes mal aysées à choisir et delicates. De conclurre par la suf-

7. Nous nous servons ici d'une formule employée par J.Y. Pouilloux, *Lire les Essais de Montaigne*, Paris, Maspéro, 1979, p. 37.

finance d'une vie particulière quelque suffisance à l'usage public, c'est mal conclud; tel se conduit bien qui ne conduit pas bien les autres, (c) et fait des *Essais* qui ne sçauroit faire des effects.» (III, 9, p. 992b)

Non seulement les hommes ne modèlent pas leurs attitudes dans la vie publique sur leur comportement domestique, mais encore dans le temps — plus même: d'un moment à l'autre, il leur arrive de changer: «Qui, pour me voir une mine tantost froide, tantost amoureuse envers ma femme, estime que l'une ou l'autre soit feinte, il est un sot.» (I, 38, p. 235b) En pareil cas, l'erreur consiste à vouloir trancher sous prétexte que l'on ne parvient pas à «ranger» des visages contradictoires dans la même catégorie.

La diversité est la faiblesse mais aussi l'apanage de la nature humaine, qui ne se laisse pas emprisonner, sauf par trahison, dans une logique étroite. Une prostituée peut être agréable: «Et faut-il, si elle est putain, qu'elle soit aussi punaise?» (III, 10, p. 1013c); le nier, c'est s'enfermer dans la rigidité ou se condamner à l'excès. Toute opération qui consiste en une réduction s'avère néfaste dans quelque domaine que ce soit: Montaigne le fait clairement entendre en qualifiant de «sot abrégé» «Tout abrégé sur un bon livre» (III, 8, p. 939b). Or, est réductrice, en même temps qu'elle est illusoire, toute détermination d'un sens absolu et unique.

Le visible, l'écorce abuse les hommes, et les empêche de pénétrer jusqu'à la «substantifique moëlle»: «Les estrangers ne voyent que les evenemens et apparences externes, chacun peut faire bonne mine par le dehors, plein au dedans de fiebvre et d'effroy.» (II, 16, p. 625b) De sorte qu'il leur est difficile de juger autrui, car l'essence même de l'individu réside en ses plis et replis: «Voylà comment tous ces jugemens qui se font des apparences externes sont merueilleusement incertains et douteux, et n'est aucun si asseuré tesmoing comme chacun à soy-mesme.» (II, 16, p. 626a) L'illusion de l'écorce est bien la plus commune, et seuls les «grands esprits» y échappent, parce qu'ils sont aptes à «longue et religieuse investigation» (I, 54, p. 313b). Les individus de «moyenne vigueur» «...suyvent l'apparence du premier sens» (*ibid.*) alors qu'«il y en a d'autres plus vifs, plus essentiels et internes; ausquels ils n'ont sçeu penetrer.» (II, 10, p. 410a)

Une telle illusion est souvent imputable à une précipitation excessive — celle que Descartes récusera dans ses «Règles de la Méthode» — qui fait «passer par dessus les effects» pour en «examiner curieusement les consequences» (III, 11, p. 1026b).

Cette hâte de fixer le sens peut encore marquer une lecture allégorique qui, pour s'intéresser au sens second — ce que

Montaigne appelle «mythologiser»<sup>8</sup> — n'est pas exempte de raideur et d'erreur même : «Ceux qui mythologisent [les fables d'Esopé] en choisissent quelque visage qui cadre bien à la fable ; mais, pour la pluspart, ce n'est que le premier visage et superficiel.» (II, 10, p. 410a) L'allégorie commet le tort d'ignorer le sens intérieur du texte, par crainte peut-être de le découvrir multiple et ouvert. C'est toujours la précipitation qui conduit à négliger, par exemple, la distance séparant de Sénèque le lecteur du XVI<sup>e</sup> siècle. Si Montaigne reconnaît l'actualité de ce dernier : «Vous diriez souvent qu'il nous peint et qu'il nous pinse» (III, 8, p. 941b), il estime que l'on abuse du principe de l'analogie quand on le compare indûment à un contemporain comme «feu Monsieur le Cardinal de Lorraine» (II, 32, p. 721a).

Plus difficiles peut-être à dépasser, des illusions de perspective entravent aussi le jugement, la proximité ou la distance faussant le point de vue. Un individu demeure inapte à bien comprendre tant qu'il est lui-même pris par l'effet que produit sur lui tel texte. La poésie a ainsi le pouvoir d'inspirer son lecteur : «Elle ne pratique point nostre jugement ; elle le ravit et ravage. La fureur qui espoïnçonne celui qui la sçait penetrer, fiert encores un tiers à la luy ouyr traicter et reciter ; comme l'aymant non seulement attire un'aiguille, mais infond encores en icelle sa faculté d'en attirer d'autres.» (I, 37, p. 232c) Comment donc interpréter une parole qui n'est pas plus maîtrisée par celui qui la goûte que par celui qui la profère ?

Mais si la proximité entraîne à la cécité, la distance n'implique pas toujours la lucidité. On a ainsi tendance, comme pour compenser la distance instaurée par la mort ou l'absence, à doter un homme de qualités qui sont le seul fruit du regret : «...Nous qui, à la perte du premier connu, nous piquons à luy prester des louanges nouvelles et fauces, et à le faire tout autre, quand nous l'avons perdu de veuë, qu'il ne nous sembloit estre quand nous le voyions ; comme si le regret estoit une partie instructive, ou que les larmes, en lavant nostre entendement, l'esclaircissent.» (III, 4, p. 838c) L'éloignement ne garantit donc pas la justesse de l'observation.

D'où proviennent ces illusions de perspective ? Essentiellement de ce que l'homme ne parvient pas à sortir du cercle fermé de sa subjectivité. L'anthropocentrisme (forme d'égo-centrisme) dont il fait preuve lorsqu'il interprète les gestes des animaux témoigne à l'envi de cette impuissance. L'homme les «deprime» et refuse d'accorder aux bêtes «un discours au dedans». Ainsi de son jugement expéditif pour expliquer le vol des oiseaux, par exemple : «...c'est prester à la lettre d'aller

8. Soit «expliquer allégoriquement», selon Huguet, *Dictionnaire de la langue française du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Champion, Didier, 1925-1967.

attribuant ce grand effect à quelque ordonnance naturelle sans l'intelligence, consentement et discours de qui le produit, et est une opinion évidemment faulse.» (II, 12, p. 469a) Et Montaigne met en évidence le problème des points de vue, lorsqu'il évoque, toujours dans l'*Apologie*, le jeu de sa chatte : «Qui sçait si elle passe son temps de moy plus que je ne fay d'elle?» (II, 12, p. 452c)

Le préjugé du Vraisemblable relève de la même attitude, car on l'invoque souvent afin d'ériger son point de vue — voire son inaptitude — en principe. Montaigne critique ainsi le jugement que J. Bodin porte sur Plutarque car «(a) Il ne faut pas juger ce qui est possible et ce qui ne l'est pas, selon ce qui est croyable et incroyable à nostre sens [...] et est une grande faute, et en laquelle toutes-fois la plupart des hommes tombent [...] de faire difficulté de croire d'autrui ce qu'eux ne sçauroient faire, (c) ou ne voudroient.» (II, 32, p. 725c)<sup>9</sup> On doit également se défier de l'étroitesse à laquelle mène l'habitude, et dont même Plutarque, esprit pourtant exemplaire pour son ouverture, n'est pas toujours exempt : «Cetuy mesme nostre Plutarque, si parfaict et excellent juge des actions humaines, à voir Brutus et Torquatus tuer leurs enfans, est entré en doubte si la vertu pouvoit donner jusques là, et si ces personnages n'avoient pas esté plustost agitez par quelque autre passion. Toutes actions hors les bornes ordinaires sont subjectes à sinistre interpretation.» (II, 2, p. 346a)

Pendant — et inversement — on évitera de se complaire dans l'exotisme. On commet une erreur, par exemple, à «faire valoir un homme par des qualitez mesadvenantes à son rang, quoy qu'elles soient autrement louables, et par les qualitez aussi qui ne doivent pas estre les siennes principales.» (I, 40, p. 250a) Mais une autre illusion, réciproque de celle-ci, peut fausser la manœuvre inductive : le critère de la respectabilité n'est pas applicable lorsqu'on jauge les actions des grands personnages : «Nous nous persuadons qu'elles soyent produites par quelques causes aussi poissantes et importantes. Nous nous trompons : ils sont menez et ramenez en leurs mouvements par les mesmes ressors que nous sommes aux nostres.» (II, 12, p. 476a)<sup>10</sup>

Un regard exigeant n'appréciera telle qualité qu'en la replaçant dans un certain contexte, qui lui confère ses véri-

9. La question est apparemment d'importance pour Montaigne, qui la soulève en d'autres endroits : «...c'est une sottie presumption d'aller desdaignant et condamnant pour faux ce qui ne nous semble pas vray-semblable, qui est un vice ordinaire de ceux qui pensent avoir quelque suffisance outre la commune». I, 27, p. 178a.

10. Voir aussi : «Nous jugeons de luy, non selon sa valeur, mais à la mode des getons, selon la prerogative de son rang.» III, 8, p. 935b.

tables proportions. Montaigne nous en propose un modèle : «Je [...] me deffie plus de la suffisance quand je la vois accompagnée de grandeur de fortune et de recommandation populaire. Il nous faut prendre garde combien c'est de parler à son heure, de choisir son poinct, de rompre le propos ou le changer d'une autorité magistrale.» (III, 8, p. 935b) Pour interpréter avec justesse, il convient de prendre en compte non seulement l'action mais les circonstances qui l'accompagnent, de distinguer la part consciente de l'involontaire, et de repérer la «suffisance estrangere» (III, 8, p. 936b). Tel peut mourir sans trembler, qui ne mérite pas de susciter l'admiration si son absence d'émoi vient de ce qu'il n'a pas conscience de mourir : «Quand nous jugeons de l'assurance d'autruy en la mort [...], il se faut prendre garde d'une chose : que mal aisément on croit estre arrivé à ce point.» (II, 13, p. 605a)

De même, on interprète trop facilement comme constante l'attitude, par exemple, de «...(a) celui qui ne croit pas encore certainement estre au danger [...] (c) D'autant que j'en ay veu mourir, la fortune a disposé les contenance, non leur dessein.» (II, 13, p. 607) Une action — ou une écriture — devrait s'évaluer aux intentions qui l'ont suscitée, mais celles-ci ne se laissent pas aisément deviner. D'autre part, le poète inspiré place l'interprète devant une aporie : où situer son intention ? S'agit-il de son intention hors du ravissement qu'il connaît, ou de son intention en tant qu'il est emporté<sup>11</sup> ?

Il importe, pour qui veut examiner tel comportement, de l'isoler de la situation dans laquelle il s'inscrit, et de faire sa place au hasard, même s'il est difficile de l'évaluer. Ne devrait-on pas souvent substituer aux nobles motivations le jeu de la chance : «Ainsi [...] les evenemens et issuës despendent, notamment en la guerre, pour la pluspart de fortune, laquelle ne se veut pas renger et assujectir à nostre discours et prudence.» (I, 47, p. 286a) ? La fortune seule<sup>12</sup>, parfois, suffit à expliquer la distance qui sépare un homme d'une action plus proprement digne d'un héros, et l'expérience selon laquelle «...il se voit tous les jours que les plus simples d'entre nous mettent à fin de tresgrandes besognes, et publiques et privées.» (III, 8, p. 933b) Mais comment élaborer une méthode qui assigne un rôle au hasard, puisque celui-ci, par définition, échappe à tout contrôle, et que son importance variable défie toute mesure ?

Si la démarche herméneutique doit écarter toute simplification abusive, il ne s'agit pourtant pas qu'elle sacrifie au goût de l'obscur. Parfois, les origines de telle inclination s'avèrent très simples : «Nos maistres ont tort dequoy, cherchant les

11. Voir M. Charles, *Rhétorique de la lecture*, Paris, Seuil, 1977, p. 291.

12. D.B. Leake et A.E. Leake, *Concordance des Essais de Montaigne, op. cit.*, recensent 349 occurrences du mot au singulier, et 20 au pluriel.



causes des eslancements extraordinaires de nostre esprit, outre ce qu'ils en attribuent à un ravissement divin, à l'amour, à l'aspreté guerriere, à la poësie, au vin, ils n'en ont donné sa part à la santé.» (III, 5, p. 844c) Et l'on se discrédite, à confondre l'obscurité avec la profondeur: «Et puis il est des humeurs comme cela, à qui l'intelligence porte desdain, qui m'en estimeront mieux de ce qu'ils ne sçauront ce que je dis: ils conclurront la profondeur de mon sens par l'obscurité, laquelle, à parler en bon escient, je hay bien fort.» (III, 9, p. 995b) Ce qui n'empêche pas, cependant, d'avoir à reconnaître et à traiter comme telles les choses véritablement occultes — le comportement des éléphants, par exemple — pour alors nous abstenir d'en juger, car «nous [...] ne pouvons prendre en aucune part ce qui nous est caché.» (II, 12, p. 468a)

La condition d'un bon juge requiert qu'il ait partagé l'expérience de celui qu'il juge, tout comme l'historien devrait avoir vécu les faits qu'il rapporte. Nul, par exemple, ne saurait concevoir l'amitié qui unissait Montaigne et La Boëtie: «Je souhaiterois aussi parler à des gens qui eussent essayé ce que je dis.» (I, 28, p. 192a) Mais on entre alors dans le processus de la précompréhension. La «relation personnelle» de l'interprète au contenu du texte «provoque la question» qu'il lui adresse et «suscite la réponse»<sup>13</sup>. C'est ainsi qu'il ne peut exister un juge impartial capable d'arbitrer les querelles religieuses: «...comme nous disons, aux desbats de la religion, qu'il nous faut un juge non attaché à l'un ny à l'autre party, exempt de chois et d'affection, ce qui ne se peut parmy les Chrestiens.» (II, 12, p. 600a)

D'un côté, le texte véhicule une vision du monde; de l'autre, il est nécessaire que cette vision du monde soit déjà présupposée pour que la particularité d'un texte déterminé devienne intelligible. On est alors prisonnier d'un cercle herméneutique<sup>14</sup>, puisque ce qui doit être compris devient ce qui permet de comprendre. C'est pourquoi la foi de R. Sebond, dans le même temps qu'elle garantit la sincérité de son livre, opère des conversions: «La foy venant à teindre et illustrer les argumens de Sebond, elle les rend fermes et solides; ils sont capables de servir d'acheminement et de premiere guyde à un apprentis pour le mettre à la voye de cette connoissance. [...] Je sçay un homme d'autorité, nourry aux lettres, qui m'a confessé avoir esté ramené des erreurs de la mescreance par l'entremise des argumens de Sebond.» (II, 12, p. 447a)

13. Suivant R. Bultmann, *Jésus, mythologie et démythologisation*, trad. fr. Paris, Seuil, 1968, p. 217.

14. Proche du cercle sophistique que Sextus Empiricus décrivait déjà dans les *Hypotyposes*, I, 14.

L'originalité de Montaigne réside dans sa façon d'assumer, en homme conscient qu'on ne saurait échapper au «rouet», ce cercle herméneutique. Lorsqu'il élimine de la saisie interprétative un certain nombre de sujets, sa discrimination suppose une interprétation préalable, et un choix... Il n'en demeure pas moins que se trouvent formulées, sinon des exclusions, du moins des hésitations par rapports à certains types d'inquisition.

Une interprétation prétendant maîtriser l'imprévisible se disqualifie d'elle-même aux yeux d'un Montaigne qui condamne sans appel les «prognostications» (I, 11). Plutôt que prévoir, interpréter signifie distinguer, discriminer : «Et crois qu'il y a quelque art à distinguer les usages debonnaires des nyais [...] d'en prognostiquer les aventures futures, ce son matieres que je laisse indecises.» (III, 12, p. 1059b)

Interpréter veut aussi dire «contreroller», et apparaît comme un geste totalitaire et négatif parce qu'il simplifie, réduit la polysémie : «...Un tas de gens, interpretes et contrerolleurs ordinaires des dessains de Dieu, faisans estat de trouver les causes de chaque accident, et de veoir dans les secrets de la volonté divine les motifs incomprehensibles de ses œuvres; et quoy que la varieté et discordance continuelle des evenemens les rejette de coin en coin, et d'orient en occident, ils ne laissent pas de suivre pourtant leur esteuf et, de mesme creon, peindre le blanc et le noir.» (I, 32, p. 215a) En ce sens, la curiosité de l'interprète constitue une audace sacrilège de l'esprit qui veut transgresser l'interdit, forcer le secret des choses sacrées. Platon «...estime qu'il y ayt quelque vice d'impieté à trop curieusement s'enquerir de Dieu et du monde et des causes premieres des choses.» (II, 12, p. 499c)

C'est parce que les signes lui échappent qu'à la différence de la chirurgie qui voit et touche ce qu'elle entend de soigner, la Médecine est récusée comme interprétation, comme sémiologie : «Il luy est proposé tant de maladies et tant de circonstances, qu'avant qu'il [Montaigne parle du médecin] soit venu à la certitude de ce point où doit joindre son expérience, le sens humain y perd son latin.» (II, 37, p. 782a) Ces signes que le médecin doit prendre en considération ne relèvent pas tous de la pathologie : si le médecin doit savoir, pour poser un diagnostic, «en la maladie les causes, les signes, les affections, les jours critiques» (II, 37, p. 773a), il doit aussi tenir compte de bien d'autres facteurs, surtout s'il se veut généraliste, ce qui complique encore le problème : chez les Égyptiens, on traitait mieux une maladie, «plus proprement et moins confusément [...] de ce qu'on ne regardoit qu'à elle spécialement» (II, 37, p. 774c). Ces facteurs, Montaigne les énumère : la physiologie d'abord, ou «complexion du malade,

sa temperature, ses humeurs, ses inclinations, ses actions, ses pensemens mesmes et ses imaginations» (II, 37, p. 773a), est constituée d'éléments infiniment variables suivant les individus, les âges, les saisons. La seconde rubrique concerne l'hygiène, «ou circonstances externes, la nature du lieu, condition de l'air et du temps» (II, 37, p. 773a), que les médecins du XVI<sup>e</sup> siècle appelaient, pour la distinguer de la physiologie, «les choses non naturelles».

Enfin, à l'instar des auteurs médicaux, Montaigne évoque la sanction thérapeutique, art de choisir les drogues appropriées dans chacune des circonstances données: «en la drogue, la poix, la force, le pays, la figure, l'aage, la dispensation.» (II, 37, p. 773a) La santé se définissant par «la balance exacte des fonctions et des éléments internes», par le jeu favorable des influences externes sur la vie corporelle — selon le principe de l'isonomie<sup>15</sup> —, une thérapeutique doit assumer la difficile charge de «proportionner [toutes ces pieces] et [les] raporter l'une à l'autre pour en engendrer une parfaite symmetrie. A quoy s'il faut tant soit peu, si de tant de ressorts il y en a un tout seul qui tire à gauche, en voylà assez pour nous perdre.» (II, 37, p. 773a)

Ambroise Paré<sup>16</sup> insistait déjà sur la pluralité des signes et des causes: «Donc, pour déduire le tout par le menu, les especes des indications, ou enseignes prises des choses naturelles, que nous appellons conservatives, sont plusieurs<sup>17</sup>.» D'où l'inévitable risque d'erreur: «Combien ont ils de debats entr'eux sur l'interpretation des urines! Autrement d'où viendrait cette altercation continuelle que nous voyons entr'eux sur la connoissance du mal?» (II, 37, p. 773a) Comment localiser le symptôme dans la diversité des paramètres dont il faut tenir compte? «Les promesses mesmes de la medecine sont incroyables: car, ayant à prouvoir à divers accidents et contraires qui nous pressent souvent ensemble...» (II, 37, p. 774b), comment les médecins peuvent-ils appliquer une thérapeutique qui concilie des incompatibilités organiques?

Et si l'on parvient à guérir un individu, peut-on s'en prévaloir pour en inférer des règles générales? Les individus réagissent différemment, ce qui guérit l'un est capable de tuer l'autre, et toutes les possibilités contraires coexistent: «Les choses aperitives sont utiles à un homme coliqueus... Les choses aperitives sont dangereuses à un homme coliqueus.» (II, 37, p. 775a) Il semble exclu d'opérer sans «mesconte» la

15. On s'appuie ici sur la belle étude de J. Starobinski, *Montaigne en mouvement*, Paris, Gallimard, 1983, p. 181.

16. Comme de «Farnel ou L'Escale», cités en III, 13, p. 1087b.

17. A. Paré, *Œuvres Complètes*, 1561, chapitre XXV, 8<sup>e</sup> éd., Paris, 1628, p. 40.

déduction qui permettrait de passer des règles générales (toutes verbales) : «Les choses aperitives [...] ouvrant les passages et les dilatant, elles acheminent cette matiere gluante...» (*ibid.*) au cas particulier (habituellement mal observé). Car il n'est pas rare qu'au niveau du cas d'espèce, le médecin «prenne martre pour renard» (II, 37, p. 773b), c'est-à-dire justement «se trompe sur l'espèce»<sup>18</sup>.

Considérant le raisonnement médical inductif : «Il est bon d'avoir souvent affaire aux femmes, car cela ouvre les passages et achemine la grave et le sable» (II, 37, p. 775a), Montaigne démontre que les observations non plus ne se ressemblent ni ne se répètent : «et il est bien aussi mauvais, car cela eschauffe les reins, les lasse et affoiblit» (*ibid.*). Soit les médecins ne tiennent pas compte de la diversité du Réel, qu'à l'instar des législateurs ils ne peuvent rattraper, lorsqu'ils établissent des relations de cause à effet. Soit, inversement, conscients de la complexité du Réel, ils cherchent à la rejoindre en compliquant les remèdes. Mais alors, ils «échan- gent la complexité contre la confusion»<sup>19</sup> : «De tout cet amas ayant fait une mixtion de breuvage, n'est ce pas quelque espèce de resverie d'esperer que ces vertus s'aillent divisant et triant de cette confusion et meslange, pour courir à charges si diverses?» (II, 37, p. 774a)

L'auteur des *Essais* ne s'arrête pas là : il dénonce la fragilité même qui fonde la thérapeutique<sup>20</sup> et révoque, à la fin de ce dernier chapitre du livre II, les certitudes médicales qui s'appuient sur l'expérience «inspirée» : «En telles preuves, celles qu'ils disent avoir acquises par l'inspiration de quelque Daemon, je suis content de les recevoir (car, quant aux miracles, je n'y touche jamais).» (II, 37, p. 782a)

Le «savoir général», auquel prétend la médecine, est «inapplicable à cause de la diversité des indications, et non-constituable, en raison de l'insuffisance et de la fragilité des séquences causales qu'il considère comme régulières»<sup>21</sup>. Montaigne le rappelle au dernier chapitre des *Essais* : «L'exemple est un miroûer vague, universel, et à tout sens.» (III, 13, p. 1088b) Les interprétations médicales seraient admissibles si, en tant que recherches, elles se départissaient de tout dogmatisme et de «leurs horribles conclusions» (III, 13, p. 1095b)<sup>22</sup>. Mais la finalité même d'un diagnostic, l'efficacité et la guérison qu'il vise l'empêchent de demeurer suspensif.

18. J. Starobinski, *op. cit.*, p. 183.

19. On reprend ici une analyse de J. Céard, *La Nature et les prodiges, l'Insolite au XVI<sup>e</sup> siècle*, Genève, Paris, Droz, 1977, p. 393.

20. J. Starobinski explique encore qu'il s'en prend aux «qualités substantielles et aux vertus occultes attribuées aux objets naturels», *op. cit.*, p. 183.

21. J. Starobinski, *op. cit.*, p. 186.

22. Voir aussi p. 1089.

La critique que Montaigne porte contre les médecins tomberait si la vie humaine n'était pas l'enjeu de leurs supputations : «Il n'y a pas grand dangier de nous mesconter à la hauteur du soleil, ou en la fraction de quelque supputation astronomique ; mais icy, où il va de tout nostre estre, ce n'est pas sagesse de nous abandonner à la mercy de l'agitation de tant de vents contraires.» (II, 37, p. 771a)

Le chapitre «De l'Experience» conclut toujours à la vanité de la Médecine. Mais il retourne en quelque sorte l'argument de l'éventuelle toxicité des remèdes. En voulant guérir, la médecine se substitue à la nature, et dénie à la maladie sa valeur et nécessité dans un ordre : «On doit donner passage aux maladies ; et je trouve qu'elles arrestent moins chez moy, qui les laisse faire [...] Laissons faire un peu à nature : elle entend mieux ses affaires que nous.» (III, 13, p. 1094b)

Si donc Montaigne reste sceptique à l'égard des diagnostics formulés par les médecins qui manquent de moyens de connaissance, en dernière analyse, il met moins en cause le processus de l'interprétation médicale que son principe même. Il réfute l'interprétation médicale entre autres raisons parce qu'elle procède «d'une troigne magistrale» (III, 13, p. 1090b). L'un des pièges dans lesquels l'interprétation tombe le plus souvent est en effet le dogmatisme.

Or, elle ne saurait prétendre à l'universalité, non plus qu'à l'autorité. Le juriste glosant sur l'architecture d'un escalier réduit l'interprétation à un vain bavardage ; il la dénature : «Un homme de vocation juridique, mené ces jours passés voir une estude fournie de toutes sortes de livres de son mestier, et de toute autre sorte, n'y trouva nulle occasion de s'entretenir. Mais il s'arreste à gloser rudement et magistralement une barricade logée sur la vis de l'estude, que cent Capitaines et soldats rencontrent tous les jours, sans remarque et sans offence.» (I, 17, p. 72c)

Ce personnage s'est peut-être laissé entraîner ici à une habitude de la glose contractée dans son métier de juriste. Toujours est-il que la glose est le type même de l'interprétation que Montaigne révoque. Pratique héritée du Moyen-Âge, où l'écrivain était soit un «transmetteur reconduisant une matière absolue qui est le trésor antique, source d'autorité ; soit un combinateur qui a le droit de casser les œuvres passées par une analyse sans frein, et de les recomposer<sup>23</sup>», la glose s'attachait, dans l'*expositio* d'un texte, à considérer la *littera* (explication grammaticale), et le *sensus* (signification apparente des mots)<sup>24</sup>.

23. R. Barthes, «L'ancienne rhétorique», in *Communications*, n° 16, 1970, p. 184.

24. J. Céard, «Les transformations du genre du commentaire», XXII<sup>e</sup> Colloque international d'études humanistes, Tours, *L'Automne de la Renaissance*, juil. 1979, Paris, Vrin, 1981, p. 102.

Principalement en vigueur dans le domaine juridique, les méthodes de lecture de la glose sont essentiellement analytiques, ce qui ferme la voie à toute conceptualisation et rationalisation<sup>25</sup>. L'argutie grammaticale qui sert de paravent à la ruse de Cléomène nous donne un exemple de «vaine subtilité» comparable à celles que produit la glose : «...ayant fait treve avec les Argiens pour sept jours, la troisieme nuict apres il les alla charger tous endormis et les défict, alleguant qu'en sa treve, il n'avoit pas esté parlé des nuicts. Mais les dieux vengent cette perfide subtilité.» (I, 6, p. 28a)

D'une part, Montaigne reproche à la glose son goût pour l'autorité. Celle du passé, auquel elle est aliénée, puisqu'elle ne cherche pas à le critiquer mais plutôt à le confirmer, et celle à laquelle elle prétend elle-même, puisqu'elle désire s'imposer comme *la* vérité. Dépourvue de pédantisme, toute lecture est intéressante : «Et pourveu qu'on n'y procede d'une troigne trop imperieuse et magistrale, je preste l'espaule aux reprehensions que l'on fait en mes escrits...» (III, 8, p. 924c) D'autre part, la glose n'atteint pas l'objet qu'elle se donne, faute de le considérer en lui-même.

De ces objections, il a souvent été déduit — en particulier à partir du chapitre «De l'Experience» — que Montaigne refusait toute interprétation : «Qui ne diroit que les glosses augmentent les doubttes et l'ignorance, puis qu'il ne se voit aucun livre, soit humain, soit divin, auquel le monde s'embesongne duquel l'interpretation face tarir la difficulté?» (III, 13, p. 1067b) Mais le refus de Montaigne regarde surtout la prétention au définitif dont s'accompagne la glose, lors même que l'appréhension d'un problème, et l'opinion qu'on s'en fait restent provisoires : «Et qui sçait qu'une tierce opinion, d'icy à mille ans, ne renverse les deux precedentes?» (II, 12, p. 570a)

Une interprétation prend place dans un contexte précis. Elle s'abstiendra par conséquent de se vouloir universelle, et celui qui la pratique visera la modestie sans chercher à outrepasser ses compétences, comme le faisait le juriste précité. En face du problème de l'herméneutique comme partout dans les *Essais*, Montaigne insiste sur la nécessité et la vertu qu'il y a à savoir reconnaître ses limites. Évoquant ainsi la façon d'écrire les témoignages — qui appartiennent déjà à l'interprétation parce qu'ils mettent en jeu deux gestes différents : la compréhension d'un individu et l'effort qu'il va déployer pour communiquer ce qu'il a compris —, il recommande «que chascun escrivit ce qu'il en sçait, et autant qu'il en sçait.» (I, 31,

25. Notre information est ici empruntée à Wieacker, «Éclipse et permanence du droit romain», in *Pédagogues et Juristes*, Actes du Congrès du Centre d'Études Supérieures de la Renaissance de Tours, juil. 1960, Paris, Vrin, 1963, p. 65.

p. 205a) Faute de respecter cette hygiène intellectuelle, on se discrédite soi-même, et avec soi l'interprétation : «D'où j'ai vu, plus souvent que tous les jours, advenir que les esprits foiblement fondés, voulant faire les ingénieux à remarquer en la lecture de quelque ouvrage le point de la beauté, arrestent leur admiration d'un si mauvais choix qu'au lieu de nous apprendre l'excellence de l'auteur, ils nous apprennent leur propre ignorance.» (III, 8, p. 936c)

L'erreur d'interprétation étant le lot de toute quête herméneutique, celle-ci s'appliquera au domaine des discours qui se disent «au fil des jours et des échanges», et qui «passent avec l'acte même qui les a prononcés»<sup>26</sup>, c'est-à-dire aux textes profanes, littéraires et historiques, qui n'engagent ni l'ordre présent (l'action dans la cité), ni la métaphysique.

Mais il est des discours — religieux et juridiques — qui visent à instaurer la stabilité, et ont, à ce titre, un caractère normatif : ils formulent des règles. Leur interprétation ne saurait par conséquent s'accomplir que maintenue par une autorité compétente. Suscitant le désir d'une vérité durable, parce qu'indéfiniment, «par delà leur formulation, ils sont dits, restent dits et sont encore à dire»<sup>27</sup>, ils ne peuvent s'accommoder des tâtonnements auxquels procède fatalement l'interprétation. Et il serait d'autre part dangereux qu'en surgissent d'innombrables lectures de signification : si l'interprétation des Écritures, des textes de lois était permise à tout un chacun, on pourrait craindre que les «dogmes» n'incitent plus à la même obéissance. Plus que de droit, il s'agit donc surtout d'une exemption de fait, parce qu'une telle herméneutique engage l'ordre public ou l'orthodoxie.

En posant des bornes et des garde-fous, Montaigne interdit certains chemins à l'interprétation. Mais il lui ouvre aussi le champ des textes profanes, parce qu'elle est, dans ce cas, purement récognitive<sup>28</sup>, c'est-à-dire qu'elle s'attache à apprécier, comparer, au lieu de chercher à définir et poser des normes ; qu'elle se contente de satisfaire des plaisirs de curiosité «pour l'usage privé».

26. On reprend ici l'expression de M. Foucault, *L'Ordre du discours*, Leçon inaugurale au Collège de France, Paris, Gallimard, 1971, p. 24.

27. *Id.*

28. E. Betti établit cette distinction entre l'interprétation normative, ou application d'une signification, et l'interprétation récognitive, ou compréhension d'une signification, dans sa *Teoria generale della interpretazione*, Milan, 1955, I, p. 343-357.